

Febenat et ses membres sont des pionniers dans divers domaines. Ainsi ses membres parcourent-ils le monde à la recherche de la pierre naturelle qui leur permettra de faire la différence. A cette fin, la beauté et la disponibilité du matériau joue un rôle essentiel. Pour autant que le prix soit avantageux, le marché est conclu. Tout comme le secteur, la Fédération belge des grossistes de pierres naturelles évolue. A partir du 1er juillet 2013, comme vous le savez peut-être déjà, le marquage CE sera apposé sur tous les produits de construction. Cette nouvelle réglementation aura pour effet d'introduire sur le marché, à partir de cette date, cinq nouvelles dénominations pour les pierres asiatiques.

Febenat: de la clarté avant toute chose



Asian Blue

A moins d'être tout à fait profane en pierres naturelles, on reconnaît aisément les alternatives chinoises et vietnamiennes à la pierre bleue belge et irlandaise. Celles-ci se retrouvent souvent placées dans la même catégorie par des entreprises peu soucieuses de l'origine d'une pierre particulière. Cela

se traduit par une augmentation du nombre de plaintes, surtout en ce qui concerne l'aspect de la pierre. Il importe donc de préciser une fois pour toutes que le nom de la pierre ne correspond pas toujours au contenu de la cargaison. Les noms utilisés par les membres de Febenat sont parfois adoptés sans le moindre scrupule par

les entreprises les moins exigeantes en matière d'obligation d'information. Ces pierres sont souvent proposées à un prix inférieur, mais il ne s'agit pas du même matériau. La différence de prix réside dans la sélection. Un mot qui apparaît dans presque tous les articles de Febenat. Chez Febenat, on négocie avec le fournisseur afin d'obtenir une



sélection particulière répondant à des critères d'aspect et de qualité. Grâce au marquage CE, les autres entreprises sont à présent obligées de jouer cartes sur table. De cette sélection sont nées cinq nouvelles dénominations.

5 nouvelles dénominations

Le marquage CE nous oblige à fournir des échantillons afin de les soumettre à des tests. Ces échantillons doivent manifestement provenir d'une carrière particulière ou d'un producteur particulier. Cependant, au Vietnam, on travaille avec des négociants. Ceux-ci achètent les matériaux auprès de carrières pour ensuite les revendre au plus offrant. L'origine de la pierre était donc vague. Ce n'est qu'en vertu de bons accords passés avec les négoci-

ants que nous avons pu garder un certain contrôle sur l'approvisionnement, la sélection et la qualité des matériaux. Dans le cadre de la CE, il a été également demandé de fournir différents échantillons de pierres naturelles. Ensuite, nous avons fait réaliser des tests. Vous pourrez découvrir ultérieurement les résultats de ces tests via nos fiches techniques.

Il ne me reste plus dès lors qu'à vous communiquer les cinq nouvelles dénominations: il s'agit de Vinh Dark, Cam Thuy, Ha Giang, Yen Lam, Ha Trung Dark. Ces noms devraient permettre de garantir une plus grande transparence, qui mettra, nous l'espérons, un terme aux abus en matière de dénomination de pierres d'apparence plus ou moins semblable. Un nom, une

pierre. C'est aussi simple que ça! Ces noms ne pourront être utilisés que par les membres de Febenat. Non pas parce qu'ils sont enregistrés, mais bien plutôt en raison de notre engagement à informer le client. C'est une simple question de droit moral! Nos membres sont d'ailleurs tout à fait libres d'attribuer un nom commercial à l'un des matériaux asiatiques évoqués précédemment dans ces lignes. Lors de la vente, ces noms feront toujours référence à l'origine de la pierre naturelle concernée, de façon à ce que le flux d'informations ne diminue jamais. Car c'est là l'une des choses auxquelles veille Febenat en bon père de famille: de la clarté avant toute chose!

Geert Legein directeur Febenat